



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5070250

N/REF : 9/07/2025 11H19 C:002640 I:31740
V/REF : 002321
V/Email reçu le Mercredi 09/07/2025 à 11H19

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7189
IMMEUBLE : HAUTS LA JARDINIERE
ALLEES DES QUATRES GRUMES
RUES BENOIT TRICHARD/L'EGLISE
69460 ODNAS

Dardilly, le 31 Juillet 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 52 RUE BENOIT TRICHARD - LOGEMENT EX FAYARD AU RDC SOUS PASS
MOTIF : INTERVENIR POUR LA MISE EN SECURITE ELECTRIQUE AVEC CONSUEL SUR UN
LOGEMENT DE TYPE T4 (EL1205)

Donneur d'ordre : Mme J. BERNARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

LE 31/07 A 08H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX FAYARD AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES ET VERIFICATION DES TERRES
CONTROLE DES INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE

SUITE AU DIAGNOSTIQUE ELECTRIQUE DU LOGEMENT SELON LA NORME FD C16-600,
REALISATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A LA MISE EN
SECURITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT, SOIT :

CUISINE :
- INSTALLATION D'UNE LINOLITE CLASSE II AU DESSUS DE L'EVIER

SALLE DE BAIN :
- INSTALLATION D'UNE LINOLITE CLASSE II AU DESSUS DU LAVABO

REPRISE ECLAIRAGES POINTS DE CENTRE, POSE DE 2 DCL ENCASTREES, 1 DCL EN
SAILLIE, UNE DOUILLE ET AMPOULES MANQUANTES

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 à 16H18 Mme J. BERNARD



FACTURE N° 5070250

Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	36,62		36,62
1,00	EL1205-Diagnostic logement	1	126,26		126,26
2,00	EL0030-Rempl.d'une linotlrite classe II	1	43,71		87,42
1,00	EL1395-FP.Kit bte pt ctre DCL compl.sail	1	12,06		12,06
3,00	EL0410-Rempl.Douille Ampoule électrique	1	5,31		15,93
3,00	EL1360-FP.Ampoules LED 9W E27	1	8,30		24,90
2,00	EL1390-FP.Kit bte pt ctre DCL compl.enc	1	6,82		13,64
				TOTAL HT	316,83 €
				TVA	44,31 €
				TOTAL TTC	361,14 €

Base HT	Taux TVA	Montant TVA
190,57 €	10 %	19,06 €
126,26 €	20 %	25,25 €

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

69120 VAULX-EN-VELIN

Pour le compte de l'ONV
(Opérateur National des Ventes Action Logement)

Beaujolais Val de Saône4
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
 Emetteur : MME Jessica BERNARD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

0907-1119

Prestation Parties Privatives

CONSUEL, Travaux à réaliser entre le 14/07/2025 et le 18/07/2025

Votre contact : Jessica BERNARD

LOGEMENT SS PASS - LOT VACANT LOGEMENT ONV

INDIVIDUEL (ONV - 0017 - HAJI - HA06)

Logt Vacant Anc Occupant : MME FAYARD SEVERINE
576733/68

52 RUE BENOIT TRICHARD LES HAUTS DE LA JARDINIERE
69460 ODENAS Logement n° 445115, porte n°, Rez-de-
chaussée, Type 4

P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
132,87	1,00 FOR	132,87	20,00%

EL1205 - DIAG ELEC LOGEMENT

El1205 - DIAG ELLEC LOGEMENT

Diag élec logement avec CONSUEL suivant norme FD C 16-600 La prestation comprend, - vérification de la présence d'un appareil général de commande et de protection accessible, - vérification de la présence et de l'adéquation d'un dispositif différentiel à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre, - vérification du respect des règles liées aux zones dans les salles d'eau et la présence d'une liaison équipotentielle, - vérification de la protection des conducteurs et leur dimensionnement de manière à ne pas risquer la surcharge, - vérification de la présence de matériels et appareillages incomplets, vétustes, inadaptés et/ou détériorés, ainsi que la protection

Pour le compte de l'ONV
(Opérateur National des Villes Action Logement)

EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	38,54	1,00 U	38,54	20,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		171,41 €
Total TVA	20,00%	34,28 €
Total TTC		205,69 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat pour le compte d'ONV
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR